



adhénia formation

6 Bvd SALTGOURDE
PARC TERTIAIRE DU GOLF
24430 MARSAC SUR L'ISLE
T. 05 53 45 85 70
www.adhenia-formation.fr



FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Formation Sauveteur Secouriste du travail
- Formation Incendie
- Formation CHSCT
- Formation Gestes et Postures
- Formation Document Unique
- Formation Défibrilateur
- Formation Habilitation électrique
- Formation HACCP
- Formation Travail en hauteur et port du harnais
- Assemblage et montage des podiums, estrades, chapiteaux et gradins
- Sensibilisation CACES
- Sensibilisation aux risques et Port des EPI
- Formation Sensibilisation aux risques psycho-sociaux

PROGRAMME DE FORMATION

SÉCURITÉ & SANTÉ AU TRAVAIL

Formation Sécurité

IRP - DP et délégation unique

Durée : 2 jours soit 14 heures

Objectifs

Connaître le rôle des DP et des membres élus au CE.

Maîtriser la relation avec les instances de direction en termes d'organisation et de communication.

Définir la communication avec les salariés et les diverses instances concernées.

Avoir une approche pragmatique des attributions de la DUP en matière économique et sociale.

Participant

Les DP et élus au Comité d'Entreprise dans le cadre de la Délégation Unique.

Les DP des PME et TPE assumant le rôle des IRP inexistantes

Le personnel des services de Ressources Humaines, chargé des relations avec les représentants du personnel.

Méthodes et supports pédagogiques

Apport théorique et exercices pratiques

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. MISE EN PLACE DE LA DUP

- | Initiative des élections
- | Durée du mandat des élus
- | Personnel électeur, personnel éligible
- | Calcul des effectifs et nombre de délégués
- | Les autres membres, non élus
- | Organisation et déroulement des élections
- | Les lieux de représentation : entreprise, établissement, UES, groupe

2. LES MISSIONS PROPRES DE DP

- | Représenter les salariés auprès de la direction et de la hiérarchie
- | Porter les réclamations individuelles et collectives
- | Etre l'interlocuteur de l'inspection du travail
- | Le salarié, le délégué et les Prud'hommes

3. LES ATTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES EN QUALITÉ DE CE

- | Instance d'information et de consultation obligatoire et périodique
- | Organisation et marche de l'entreprise
- | Structure et volume des effectifs
- | Durée du travail et conditions d'emploi
- | Formation professionnelle
- | Difficultés de l'entreprise (dépôt de bilan, redressement, etc.)



adhénia formation

6 Bvd SALTGOURDE
PARC TERTIAIRE DU GOLF
24430 MARSAC SUR L'ISLE
T. 05 53 45 85 70
www.adhenia-formation.fr



PROGRAMME DÉTAILLÉ

- | Cas particulier des OPA
- | La négociation collective des accords d'entreprise, en l'absence de Délégué Syndical

4. LES MISSIONS SOCIALES ET CULTURELLES DU CE

- | Nature des activités
- | Bénéficiaires : salariés, anciens salariés et leur famille
- | Les commissions sociales et culturelles
- | Traitement fiscal et social des avantages en nature

5. LES MOYENS E LA DUP POUR REMPLIR SES MISSIONS

- | Réunions périodiques avec l'employeur et procès verbaux
- | Accès aux documents règlementaires
- | Crédit d'heures de délégation
- | Liberté de déplacement et de rencontre du personnel
- | Local, panneau d'affichage et possibilité d'information du personnel
- | Relation avec le CHSCT et les délégués syndicaux
- | Personnalité civile du CE
- | Les instances de gestion : secrétaire, trésorier et adjoints
- | Règles de fonctionnement et règlement intérieur
- | Budget spécifique de fonctionnement
- | Budget de contribution aux activités sociales et culturelles
- | Représentation auprès du Conseil d'Administration
- | Recours aux experts rémunérés par l'entreprise ou par le CE
- | Formation économique de 5 jours des membres titulaires
- | Droit d'alerte et obligation de réponse de l'employeur

6. LA PROTECTION DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION UNIQUE

- | Pendant le mandat, après le mandat
- | Moyens de recours, en cas d'entrave, en cas de licenciement, en cas de discrimination